

DÉLIBÉRATION N° CA 24-29 DU 19 SEPTEMBRE 2024

**portant modification de l'enveloppe prévisionnelle de l'appel à projets inter-agences
« eau et solidarités internationales » (2^e édition)**

Le conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie,

- Vu le code de l'environnement notamment les articles L.213-8-1, L.213-9-1, L.213-9-2 et R.213-39 à R.213-43 ;
- Vu le 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau Seine-Normandie ;
- Vu la délibération du conseil d'administration n° CA 19-23 du 12 juillet 2019 relative à la délégation des attributions du conseil au directeur général, modifiée ;
- Vu la délibération CA 23-13 du conseil d'administration du 6 juillet 2023 relative à la 2^e édition de l'appel à projets inter-agences « eau et solidarités internationales » ;
- Vu le dossier du conseil d'administration du 19 septembre 2024,

DÉLIBÈRE

Article unique

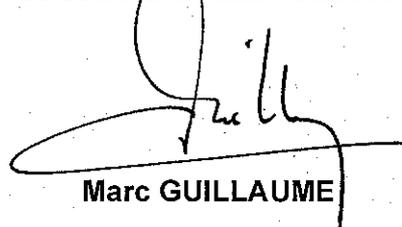
Le conseil d'administration valide la modification du règlement de l'appel à projets inter-agences « Eau et solidarités internationales » édition 2024, en portant son enveloppe prévisionnelle à environ 2 570 000 €.

**La Secrétaire du conseil d'administration
Directrice générale de l'agence
de l'eau Seine-Normandie**



Sandrine ROCARD

**Le Président
du conseil d'administration**



Marc GUILLAUME